



PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BITUMAGE DU TRONÇON DAPAONG-NAKI EST-BORGOU DE LA ROUTE NATIONALE N°24

Date D'approbation :

05/10/2010

Pays :

TOGO

Localité :

Dapaong Naki Est -
Borgou

Type :

Prêt

Montant :

12 000 M FCFA

1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le Projet d'aménagement et de bitumage du tronçon Dapaong-Naki Est-Borgou de la route nationale n°24 au Iogo, a été soumis au financement de la Banque par lettre n° 0698/PR/MPDAT/CAB en date du 05 octobre 2010, du Ministre auprès du Président de la République, Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie par les considérations suivantes: i) nécessité de désenclavement des zones concernées ; ii) contribution au développement de l'économie locale ; et iii) contribution à la lutte contre la pauvreté.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet L'aménagement et le bitumage du tronçon Dapaong-Naki Est Borgou de la route nationale n°24 sur une longueur de 49 km et sur une largeur courante de 10 m, comprenant une chaussée de 7 m et deux accotements de 1,5 m.

L'objectif global du projet consiste à maintenir une liaison routière permanente et fluide entre le chef-lieu de la région des savanes, Dapaong, et les localités de Naki Est et Borgou, et à faciliter ainsi le désenclavement de toute la partie Est de la région des Savanes.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Le projet d'aménagement et de bitumage du tronçon Dapaong-Naki Est-Borgou de la route nationale n°24 au Togo à comme Zone d'influence Dapaong ville, Naki Est et Borgou.

5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend les six (06) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et surveillance des travaux ; iv) mesures environnementales et sociales ; v) audit technique financier et vi) appui institutionnel.

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet, d'un montant de 17 837 M FCFA. y compris les imprévus physiques et les provisions pour hausse de prix, est financé comme suit:

BOAD(12 000 M FCFA)

Etat togolais (5 837 M FCFA)